

N° 944/2022 /MINESEC/SEESEN/SG/DECC/SDCAS/SAS

Yaoundé, le 04 OCT 2022

## CRITÈRES DE DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES D'EXCELLENCE SCOLAIRE SESSION 2022

### 1. Critères de délivrance des diplômes d'excellence scolaire aux candidats

- a) Avoir obtenu une moyenne générale  $\geq 12/20$ , quelque soit l'examen ou la série/spécialité ;
- b) Etre parmi les 05 (cinq) premiers au niveau national et les 03 (trois) premiers au niveau régional ;
- c) Etre candidats réguliers ;
- d) Tous les ex-æquo sont pris en compte.

### 2. Critères de délivrance des diplômes d'excellence scolaire aux établissements scolaires

- a) Etre parmi les 05 (cinq) premiers établissements à l'échelle nationale par examen ;
- b) Etre parmi les 03 (trois) premiers établissements par examen au niveau régional dans les catégories « établissements privés » et « établissements publics » ;
- c) Un établissement lauréat devra avoir :
  - Un taux de réussite  $\geq 65\%$  ;
  - Un effectif  $\geq 60$  candidats pour le BEPC ;
  - Un effectif  $\geq 30$  candidats pour le BEPC BILINGUE, le CAP INDUSTRIEL, le CAPIEMP et le CAPIET ;
  - Un effectif  $\geq 15$  candidats pour le CAP STT.
- d) En cas d'ex-æquo (même taux de réussite et même effectif de candidats inscrits), les établissements concernés sont tous pris en compte.



LE DIRECTEUR DES EXAMENS, DES CONCOURS  
ET DE LA CERTIFICATION

*Shava Madelienne Eho Foting*  
Peni H.C.